



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni à son siège au 5, rue d'Alger à Cambrai, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

Nombre de délégués titulaires présents (15) :

Région Hauts-de-France : M. Xavier BERTRAND, M. Christophe COULON, M. Olivier ENGRAND ;
M. Daniel LECA, M. Philippe BEAUCHAMPS, Mme. Valérie BIEGALSKI et M. Michel GUINIOT ;
Communauté d'Agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER ;
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE et M. Thomas DUCAMPS ;
Communauté de Communes de la Haute-Somme : M. Eric FRANCOIS et Mme. Maryse FAGOT ;
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Mme Sandrine DAUCHELLE et Didier BERANGER.

Nombre de délégués titulaires absents excusé, ayant donné suppléance (1) :

Région Haut-de-France : Karima DELLI qui donne suppléance à M. Julien POIX.

Assistaient également à la réunion (4) : M. Franck GONSSE, M. Francis RIGAUT, M. Jean-Marc WISSOCQ, M. Valérie OPAT.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

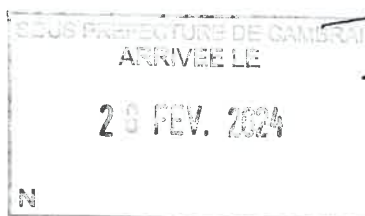
Délibération N°CS 2024-1-1.5 : Désignation des personnalités qualifiées

Au terme de l'article 17 des statuts, le comité syndical peut désigner des personnalités qualifiées appelées à participer, sans droit de vote, aux séances du Comité syndical ou à certaines d'entre elles.

L'objet du syndicat mixte portant sur la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation de ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe, il est proposé d'une part Voies navigables de France (VNF, gestionnaire de l'infrastructure fluviale et d'autre part la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE), missionné pour sa construction. Elles pourront également être invités à participer aux commissions territoriales.

A l'unanimité des votants, le Comité syndical décide de désigner Voie navigable de France (VNF) et la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE) en qualité de personnalité qualifiée et de les convier aux réunions du Comité syndical et des Commissions territoriales en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an-susdits,
Pour extrait conforme



Le Président,

Xavier BERTRAND